

A l'attention de Monsieur Hansjörg Huber  
Association Enfants Dar Boudar  
Tahanaout  
Marrakech

**RAPPORT DE PROCEDURES CONVENUES « REVUE DES DEPENSES ET  
INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR L'ASSOCIATION ENFANTS DAR BOUIDAR  
COURANT L'EXERCICE 2015 »**

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues et indiquées ci-dessous relatives à la revue des dépenses et des investissements engagés par l'Association Enfants Dar Boudar dénommée ci-après « l'Association » au cours de l'exercice 2015.

Notre examen a été effectué selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

Les diligences réalisées ci-dessous ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes de la Profession.

Les procédures convenues ont été mises en œuvre dans le seul but de permettre de vérifier et d'apprécier la justification des dépenses et investissements en emploi de différents fonds reçus de l'étranger et de l'Association Suisse.

**1. Travaux effectués**

Nos travaux ont consisté à revoir les dépenses et investissements engagés par l'Association au cours de l'exercice 2015, selon les procédures convenues décrites ci-après :

1.1 Centralisation de l'ensemble des virements effectués en 2015 au profit de l'Association Marocaine par l'Association Suisse sur la base des relevés bancaires de l'Association du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre de 2015:

1.2 Examen et vérification de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses et investissements effectués au cours de l'exercice 2015 en s'assurant que toutes les dépenses ont été justifiées par des factures ou par d'autres pièces probantes.

**2. Nos conclusions**

**2.1 Centralisation des virements effectués en faveur de l'Association**

L'Association dispose de quatre comptes bancaires ouverts auprès d'AttijariwafaBank se présentant comme suit:

- Un compte sous le numéro 007 450 00 01755000305537 36 (compte dénommé ci-après n°37).  
Ce compte est destiné essentiellement à la réception des virements des différents donateurs étrangers.  
Les différents mouvements qui s'opèrent sur ce compte sont essentiellement sous forme de:
  - ✓ Rapatriements de l'étranger :
  - ✓ Mises à disposition.
  
- Un compte sous le numéro '007 450 00 01755000305538 33 (compte dénommé ci-après n°38). Sur ce compte s'opèrent les mouvements sous forme de:
  - ✓ Mises à disposition:
  - ✓ Retraits en espèces.
  
- Les deux comptes suivants n'ont été mouvementés en 2015 que par un virement reçu de l'étranger dans chaque compte ainsi que de leur mise à disposition:
  - Un compte sous le numéro 007 450 00 01754000304589 72 (compte dénommé ci-après n°89) :
  - Un deuxième compte sous le numéro 007 450 00 01755000304588 70 (compte dénommé ci-après n°88).

Pour la centralisation des virements reçus de l'étranger, l'Association a mis à notre disposition les relevés bancaires des comptes susmentionnés au titre de l'exercice 2015:

Notre centralisation des virements reçus de l'étranger a mis en évidence les sommes suivantes:

Sommes reçues dans le compte n° 37

<u>Date du virement</u>	<u>Libellé du virement sur le relevé bancaire</u>	<u>Montant en MAD</u>
09/03/2015	Rapatriement: RPT02092270	298 918,56
18/03/2015	Rapatriement: RPT02100509	358 643,86
27/04/2015	Virement reçu de l'étranger	365 953,82
07/05/2015	Rapatriement: RPT02139002	10 336,28
08/05/2015	Rapatriement: RPT02141283	156 634,09
19/05/2015	Rapatriement: RPT02147821	32 155,33
21/05/2015	Rapatriement: RPT02151098	223 399,19
27/05/2015	Rapatriement: RPT02153986	72 395,15
11/06/2015	Remise chèque à enc 01757955	22 600,00
16/06/2015	Rapatriement: RPT02169437	51 709,86
18/06/2015	Rapatriement: RPT02166528	818 314,78
19/06/2015	Rapatriement: RPT02172580	99 907,21
24/06/2015	Rapatriement: RPT02174460	36 178,41
31/07/2015	Rapatriement: RPT02203793	198 395,93
25/11/2015	Rapatriement: RPT02283534	108 547,36
26/11/2015	Virement compensation reçu	2 000,00
26/11/2015	Virement compensation reçu	2 000,00
14/12/2015	Rapatriement: RPT02296718	6 281,53
29/12/2015	Rapatriement: RPT02309467	9 728,88
31/12/2015	Rapatriement: RPT02312904	202 389,58
12/01/2016	Rapatriement: RPT02319883	443 342,93
	<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 519 832,75</u></b>

Sommes reçues dans le compte n°38:

<u>Date du virement</u>	<u>Libellé du virement sur le relevé bancaire</u>	<u>Montant en MAD</u>
03/03/2015	Virement reçu de l'étranger	17 795,88
02/04/2015	Rapatriement: RPT02112141	102 219,30
30/04/2015	Rapatriement: RPT02135034	14 780,98
19/05/2015	Rapatriement: RPT02149081	53 780,19
27/05/2015	Rapatriement: RPT02153983	30 924,67
16/06/2015	Rapatriement: RPT02169430	11 237,17
<b><u>Total</u></b>		<b><u>230 738,19</u></b>

Sommes reçues dans le compte n°89:

<u>Date du virement</u>	<u>Libellé du virement sur le relevé bancaire</u>	<u>Montant en MAD</u>
19/01/2015	Rapatriement: RPT02051425	626 139,01
<b><u>Total</u></b>		<b><u>626 139,01</u></b>

Sommes reçues dans le compte n°88:

<u>Date du virement</u>	<u>Libellé du virement sur le relevé bancaire</u>	<u>Montant en MAD</u>
10/09/2015	Rapatriement: RPT02230416	99 031,49
<b><u>Total</u></b>		<b><u>99 031,49</u></b>

**Synthèse des virements reçus au niveau quatre comptes :**

- Virements du compte n°37:	3 519 833 MAD
- Virements du compte n°38:	230 738 MAD
- Virements du compte n°89:	626 139 MAD
- Virements du compte n°88:	99 031 MAD

**Total général des fonds reçus par  
l'Association au titre de l'exercice 2015: 4 475 741 MAD**

**2.2 Vérification de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses et investissements effectués au cours de l'exercice 2015**

Nous avons récupéré l'ensemble des pièces justificatives dont dispose l'Association afin de vérifier la réalité des dépenses et investissements réalisés. Nous avons compris qu'à ce jour, l'ensemble des fournisseurs sont totalement payés au titre de leurs travaux/prestations réalisés en 2015.

Le récapitulatif des dépenses et investissements pour lesquels nous avons vérifié la réalité se présente, par catégorie de dépenses, comme suit:

- Immobilisations et dépenses hors charges du personnel (réalisées en 2015 toutes taxes comprises): **5 753 186 MAD (a)**
- Charges du personnel de 2015 d'avril à décembre 2015 (nourrices et autres): **568 083 MAD (b)**

**Total dépenses/investissements: 6 321 269 MAD**

- a) Ce montant comprend les dépenses et investissements réalisés en 2015 se détaillant comme suit :
- Dépenses correspondant à des factures : 1 281 KMAD;
  - Dépenses ne correspondant pas à des factures régulièrement établies mais il s'agit généralement de bons signés, bons de livraison, situations.... : 4 257 KMAD
  - Dépenses pour lesquelles nous n'avons pas pu récupérer des pièces justificatives : 215 KMAD.
- b) Les salaires du personnel sont généralement payés chaque mois. L'association établit des situations manuelles déterminant le montant du salaire à payer à chaque employé. Les salaires de 2015 ont été payés en espèces aux employés en contrepartie d'une signature apposée sur ladite situation. Nous nous sommes assurés que les sommes ainsi payées l'ont été au profit de personnes ayant presté pour l'Association. Nos travaux et diligences effectués ont mis en évidence les situations suivantes :
- Nous avons pu récupérer les situations récapitulatives des mois d'avril à décembre 2015 totalisant les 568 KMAD. Pour les mois de janvier à mars 2015, ces salaires ont été payés par les fonds personnels de Monsieur Hansjörg Huber;
  - Nous n'avons pu avoir les situations signées par les employés relatives aux mois d'avril à août 2015 pour un montant total de 245 KMAD.

L'écart entre les investissements et dépenses effectués par l'Association et les fonds reçus de l'étranger soit la somme de  $6\,321\,269 \text{ MAD} - 4\,475\,741 \text{ MAD} = 1\,845\,527 \text{ MAD}$  a été financé par les fonds personnels de Monsieur Hansjörg Huber.

De même, nous ne pouvons vous donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des états de synthèse, selon les normes de la Profession, ont tous été identifiés.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe et est réservé à votre usage personnel. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties. Ce rapport ne concerne que les éléments sus-mentionnés.

Casablanca, le 22 mars 2016

Coopers Audit Maroc S.A

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège: 83 Avenue Hassan II  
CASABLANCA  
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkadour  
CASABLANCA

Abdelaziz ALMECHAEJ 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34  
Associé